

V6 : le 16.12.2023	Diffusion : avant le démarrage de la formation	Format : courrier ou mail
--------------------	--	---------------------------

Conditions Générales de Vente

(Articles L. 6353-1 à 2 et L. 6353-2 du code du travail)

PEPSWORK est déclaré comme organisme de formation n° 75 33 10680 33 auprès de la Préfecture de Nouvelle Aquitaine. PEPSWORK met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société Nom de l'organisme
- stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO** : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La société souhaitant inscrire une personne à une formation renseigne un « bulletin d'inscription » (copie papier ou inscription électronique sur site Internet) et l'envoie à l'interlocuteur désigné sur les éléments en sa possession (fiche de stage, catalogue...).

L'enregistrement de la demande sera confirmé, par fax, courrier, mail ou contact téléphonique au responsable de la demande d'inscription désigné sur le bulletin d'inscription.

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Les formations proposées entrent dans le champ des dispositions relatives à la « Formation Professionnelle Continue » Partie VI du code du travail.

Une convention de formation co-signée par les deux parties est établie. Elle précise les conditions de réalisation de la formation engagée. Elle sera adressée au responsable de la demande pour examen et signature après réception de l'inscription. Le contrat prend effet à réception de ce document.

Les fonds de formation prennent en charge certaines formations. Lors de l'inscription, le demandeur de stage informera PEPSWORK, des modalités de traitement du dossier, et en particulier de la facturation, en contrepartie PEPSWORK fournira tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation. La demande de prise en charge éventuelle doit être réalisée dès l'inscription.

CONVOCATIONS

Les convocations sont adressées nominativement au responsable de la demande d'inscription, 1 semaine avant le début de la formation. A défaut de réception dans ce délai, le client contactera l'interlocuteur PEPSWORK. D'autres renseignements d'ordre logistique (accès au site de formation, conditions d'hébergement, de restauration, horaires) et techniques concernant le stage lui-même (par exemple, l'équipement individuel, l'engagement employeur...) sont joints à la convocation.

Formations sur le site du client :

- Le client assure généralement les convocations de son personnel.
- Une liste exhaustive de participants est communiquée à PEPSWORK 1 semaine avant le début de la session.
- Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement du formateur sont en supplément du prix de la formation.

ÉMARGEMENT

Chaque participant émarge chaque jour, avant et après la pause méridienne, une liste attestant de sa présence au stage. À l'issue de la formation, une attestation de suivi de stage est adressée à la société bénéficiaire de la formation. Lorsqu'une formation fait l'objet d'une évaluation individuelle ou collective, elle pourra être adressée à la société à sa demande.

Organisme de formation PEPSWORK

160 RUE BLAISE PASCAL 33127 SAINT JEAN D'ILLAC

SIRET: 52960445600069

PEPSWORK est certifié QUALIOP1 par l'AFNOR pour son activité de formation

Numéro de déclaration d'activité: 75 33 10680 33 auprès du préfet de NOUVELLE AQUITAINE

V6 : le 16.12.2023	Diffusion : avant le démarrage de la formation	Format : courrier ou mail
--------------------	--	---------------------------

PRIX ET FACTURATION

Dans le cas de prise en charge et paiement de la formation par l'entreprise

Les prix des formations peuvent être présentés sur un devis ou une convention de formation.

La facture sera transmise à l'adresse indiquée à cet effet sur le bulletin d'inscription.

Conformément au code Général des Impôts-article 261-4-4, les prix des formations et des prestations associées (restauration, documentation,..) dispensées par un organisme de droit public sont exonérés de la TVA.

Dans le cas de prise en charge et paiement de la formation par un OPCO

Les modalités suivantes ne s'appliquent que si l'OPCO règle directement à PEPSWORK (Subrogation de paiement). Après validation, l'OPCO envoie à PEPSWORK l'accord de prise en charge avant le début de la formation, élément indispensable pour toute facturation à l'OPCO. Il est de la responsabilité de la société de s'assurer de la bonne réception de celui-ci au 1er jour du stage. La facturation est alors adressée à l'OPCO selon les termes de prise en charge.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelques motifs que ce soit, PEPSWORK se réserve le droit de refacturer le coût de la formation à la société.

Particularités :

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé à la société.

En cas d'absence partielle du stagiaire, seules les heures suivies seront facturées à l'OPCO. La partie non réalisée sera facturée au client.

Si PEPSFORMATION n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, la facture de l'intégralité du coût du stage sera adressée au client bénéficiaire.

ANNULATION / DÉSISTEMENT DU FAIT DU DEMANDEUR

Toute annulation d'inscription d'un participant à un stage doit être notifiée par écrit par le demandeur auprès de PEPSWORK.

En cas de désistement, les montants suivants seront facturés par désistement :

- dans une période comprise entre 3 et 6 semaines avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- dans une période comprise entre 0 et 3 semaines avant le début de la formation : 70 % du coût de la formation est dû.
- dans une période inférieure à 2 semaines avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Toute formation commencée est intégralement due.

Le remplacement d'un stagiaire reste possible jusqu'au début du stage.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

ANNULATION DES SESSIONS DU FAIT DE PEPSWORK

En cas d'annulation de session, notamment par manque de participants, PEPSWORK informe, dès qu'il en a connaissance, chaque client ayant inscrit un participant et, dans la mesure du possible, reprogramme la session dans les meilleurs délais.

Toute session annulée à l'initiative de PEPSWORK moins de 3 semaines avant son début donnera lieu au remboursement des frais de transport engagés sur présentation des justificatifs.

L'annulation ou le report d'une session en dehors du cas ci-dessus ne donne lieu à aucune indemnité.

LITIGES

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de la juridiction courante de BORDEAUX sera seul compétent pour régler le litige.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toutes les prestations de PEPSWORK font l'objet de recherches, de travaux et d'investissements longs et coûteux. Le prix de vente donne accès à des données spécifiques pour un participant ciblé. PEPSWORK concède à chaque participant une licence personnelle et non-transférable d'utilisation des supports de formation qui lui sont remis.

Organisme de formation PEPSWORK

160 RUE BLAISE PASCAL 33127 SAINT JEAN D'ILLAC

SIRET: 52960445600069

PEPSWORK est certifié QUALIOP1 par l'AFNOR pour son activité de formation

Numéro de déclaration d'activité: 75 33 10680 33 auprès du préfet de NOUVELLE AQUITAINE

V6 : le 16.12.2023	Diffusion : avant le démarrage de la formation	Format : courrier ou mail
---------------------------	---	----------------------------------

L'exploitation, la reproduction ainsi que toute diffusion à des tiers, par quelques voies que ce soit, est strictement soumise à l'autorisation expresse de PEPSWORK. Les entités clientes sont solidairement responsables avec les participants de toute infraction aux dispositions qui précèdent.

CONFIDENTIALITÉ

Toutes informations de quelque nature qu'elle soit, commerciale ou technique, divulguées entre les Parties à l'occasion de la prestation, restent la propriété exclusive de la Partie qui les divulgue. La Partie qui les reçoit n'en fera usage que dans le cadre de la prestation. La Partie recevant l'information s'engage à tenir ces informations comme strictement confidentielles pendant cinq (5) ans après la fin de la prestation, à les fournir aux collaborateurs qui doivent en avoir connaissance pour l'exécution de la prestation et qui sont tenus de les traiter confidentiellement et de ne les communiquer en aucun cas à des tiers sans avoir obtenu l'accord écrit préalable de la Partie qui les divulgue.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par l'entité cliente à PEPSWORK en application et dans l'exécution des prestations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de PEPSWORK pour les besoins des dites prestations. Conformément à la réglementation française applicable à ces fichiers, l'entité cliente peut écrire à PEPSWORK pour s'opposer à la communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de PEPSWORK.

DROIT A L'IMAGE

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, le client autorise PEPSWORK et ses prestataires techniques à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tout support, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numériques, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux

PEPSWORK s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Le client est entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Le client garantit que ni lui, ni le cas échéant la personne qu'il représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

OBLIGATIONS DE PEPSWORK

Quelle que soit la formation dispensée, PEPSWORK n'est tenu à aucune obligation de résultat quant au niveau tant qualitatif que quantitatif des acquis retirés par participant à l'issue de la session de formation. Sa seule obligation est l'exposé selon ses moyens propres et conformes aux règles de la profession, des thèmes prévus sur la fiche descriptive de stage et figurant au cahier des charges.

Dans le cadre d'un stage réalisé en dehors des locaux de PEPSWORK, et sauf dispositions particulières, l'entité d'accueil se charge de toute la partie logistique (plan d'accès, restauration, réservation de la salle de cours, mise à disposition des matériels et équipements pédagogiques...) selon les préconisations de PEPSWORK.

L'entité d'accueil est garante du bon fonctionnement de ses équipements. En cas de défaillance de l'un d'entre eux, elle prendra toutes les dispositions nécessaires pour les remplacer dans un délai compatible avec la poursuite de la formation. À défaut, PEPSWORK ne pourra être tenu responsable des dysfonctionnements susceptibles de conduire à l'annulation de la session.

ÉTHIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

PEPSWORK s'engage à respecter et à demander de respecter par ses sous-traitants et/ou fournisseurs les engagements de PEPSWORK en matière d'éthique et de développement durable définis dans ses Chartes et documents de référence.

À BORDEAUX le 01.06.2024

Organisme de formation PEPSWORK

160 RUE BLAISE PASCAL 33127 SAINT JEAN D'ILLAC

SIRET: 52960445600069

PEPSWORK est certifié QUALIOP1 par l'AFNOR pour son activité de formation

Numéro de déclaration d'activité: 75 33 10680 33 auprès du préfet de NOUVELLE AQUITAINE

V6 : le 16.12.2023	Diffusion : avant le démarrage de la formation	Format : courrier ou mail
---------------------------	---	----------------------------------

Pour PEPSWORK,
La dirigeante Florence CULTIER



Organisme de formation PEPSWORK

160 RUE BLAISE PASCAL 33127 SAINT JEAN D'ILLAC

SIRET: 52960445600069

PEPSWORK est certifié QUALIOP1 par l'AFNOR pour son activité de formation

Numéro de déclaration d'activité: 75 33 10680 33 auprès du préfet de NOUVELLE AQUITAINE